

**[Text]**

**Mr. Holmes:** What provinces now do not consider status Indians as legal residents off reserve?

**The Chairman:** Dr. Holmes, you are about three minutes over your ten minutes.

**Mr. Holmes:** I apologize. On the second round . . .

**The Chairman:** Okay. Monsieur Bussières.

**M. Bussières:** Merci, monsieur le président. Dans l'entente qui touche la baie James, il est indiqué qu'après sa signature une commission sera créée pour recenser les autochtones devant bénéficier des montants d'argent prévus à cette entente. Les membres de cette Commission sont-ils présentement nommés? Qui en est le président? Et quel est le représentant du gouvernement du Canada qui y siège?

• 1130

**M. Allmand:** Vous parlez sans doute de la Commission chargée de faire le recensement des Indiens et des Inuit afin de déterminer qui seront les bénéficiaires de l'entente? Monsieur Fournier, pouvez-vous répondre à cette question, s'il vous plaît?

**M. J. F. Fournier (directeur délégué, Bureau des revendications des autochtones, ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien):** Effectivement, la Commission a été nommée il y a, je pense, six mois maintenant. Le représentant du gouvernement fédéral est un employé du ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien, M. Harry H. Chapman. La Commission a déjà eu plusieurs réunions et je crois savoir que leur travail est passablement avancé.

**M. Bussières:** Monsieur le président, est-ce que je peux connaître le nom du président de la Commission?

**M. Fournier:** Malheureusement, je n'ai pas ce renseignement ici, mais c'est avec plaisir que je pourrais l'obtenir et vous le faire parvenir.

**M. Bussières:** C'est très bien. Je vous remercie.

Il est prévu \$250,000 pour la tenue d'un recensement suite à la Convention de la baie James et du Nord québécois. Ces crédits vont-ils être utilisés pour payer des gens appartenant à ces comités locaux de recensement ou s'agit-il seulement d'indemnités attribuées aux membres de la Commission?

**M. Fournier:** Je crois savoir que ces crédits vont être effectivement utilisés à employer des gens, dans chacune des communautés impliquées des Inuit et des Cris, qui assisteront la Commission dans son travail.

**M. Bussières:** Si j'ai bien compris, monsieur le président, il y a des indemnités de prévues pour les comités locaux de recensement en question au chapitre 3 de l'entente, je crois.

Au chapitre 25 de l'entente, on parle d'indemnités de base à donner et qui seront partagées entre le Gouvernement

**[Interpretation]**

Indiens avaient droit à tous les services fournis par une province au même titre que les autres résidents de cette province.

**M. Holmes:** Quelles provinces ne considèrent pas encore actuellement les Indiens inscrits comme des résidents autorisés en dehors de la réserve?

**Le président:** Docteur Holmes, vous avez dépassé votre période de 10 minutes d'à peu près 3 minutes.

**M. Holmes:** Je m'excuse, j'aimerais que mon nom soit inscrit pour un deuxième tour . . .

**Le président:** Très bien. Mr. Bussières.

**M. Bussières:** Thank you, Mr. Chairman. In the agreement pertaining to James Bay it is indicated that after the signature of the Agreement a commission will be set up to make a census among the natives who will be getting money under this agreement. Have the members of this commission been selected yet? Who is the chairman? And who is the representative of the Government of Canada?

**Mr. Allmand:** Are you talking about the commission responsible of making the Indian and Inuit census in order to determine who will be the beneficiaries under the agreement? Mr. Fournier, can you answer that question, please?

**Mr. J. F. Fournier (Assistant Director, Office of Claims Negotiation, Department of Indian and Northern Affairs):** I think the commission was set up six months ago. The representative of the federal government is an employee of the Department of Indian and Northern Affairs, Mr. Harry H. Chapman. The commission has already met several times. I think that their work is relatively advanced.

**Mr. Bussières:** Mr. Chairman, can you tell me the name of the chairman of the board?

**Mr. Fournier:** Unfortunately, I do not have this information with me, but I will gladly get it for you and let you know.

**Mr. Bussières:** Very well. Thank you very much.

Two hundred and fifty thousand dollars are set aside for a census that will take place following the James Bay and Northern Quebec agreement. Will these votes be used to pay people belonging to these local census committees or will they be paid only to the members of the board?

**Mr. Fournier:** I think that these votes will be used to hire people in each of the involved Inuit and Cree communities that will be helping the board carry out its work.

**Mr. Bussières:** Unless I am wrong, Mr. Chairman, under Chapter 3 of the agreement, expenses will be paid to the local census committees.

Chapter 25 of the agreement refers to basic compensation payments to be paid that will be shared between the Govern-